



CH-, OFPP,

Aux

- fabricants de composants soumis aux essais dans le domaine de la protection civile

Référence: 640-23
Dossier traité par: GRI
Spiez, le 30.09.2018

Instructions techniques concernant la gestion de la qualité des composants dans le domaine de la protection civile ; nouveaux tarifs

Madame, Monsieur,

Conformément à l'art. 41, al. 2, de l'ordonnance sur la protection civile¹, l'Office fédéral de la protection de la population édicte les instructions techniques concernant la gestion de la qualité des composants dans le domaine de la protection civile. La liste des tarifs y relative (annexe A) sera mise à jour à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nouvelle liste des tarifs pour la vérification et l'autorisation de composants (instructions techniques concernant la gestion de la qualité des composants soumis aux essais dans le domaine de la protection civile, annexe A), valable dès le 1^{er} janvier 2019 :

Autorisations

Essai de fonctionnement (pression et/ou aéraulique)	Fr.	2'000.--
Essai de résistance aux chocs	Fr.	2'000.--
Essai de résistance aux effets EMP	Fr.	2'000.--
Fermetures d'abris	Fr.	2'000.--
Installations de sirènes	Fr.	5'000.--
Répéteur	Fr.	2'000.--
Tampons	Fr.	12'000.--
Toilettes de secours (sans sachets et sacs)	Fr.	8'000.--
Charbon actif	Fr.	3'000.--

¹ Ordonnance du 5 décembre 2003 sur la protection civile (OPCi) ; RS 520.11

Matériau filtrant	Fr.	8'000.--
Audit de produits en lots modèle 3, sauf matériaux de base pour filtre	Fr.	800.--

Exemples de prix

Petit appareil de ventilation, exécution TE	Fr.	6'000.--
Groupe électrogène de secours, exécution SE	Fr.	6'000.--
Valve anti-explosion	Fr.	4'000.--
Filtre à gaz	Fr.	6'000.--
Caisson amortisseur de bruit pour petit appareil de ventil.	Fr.	2'000.--
Sachets pour toilettes de secours	Fr.	2'000.--
Sacs pour toilettes de secours	Fr.	2'000.--

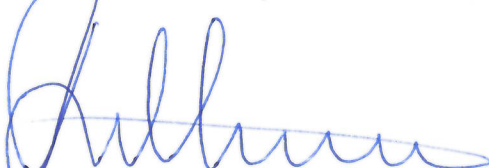
Nous vous prions d'observer les points suivants :

- Les prix de la nouvelle liste des tarifs s'appliquent à toutes les autorisations qui perdent leur validité après le 31 décembre 2018.
- Les autorisations sont facturées conformément à la nouvelle liste des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Les audits de produit qui n'ont mis au jour aucun défaut des composants selon le modèle 2 sont gratuits. Les audits négatifs sont facturés d'après la nouvelle liste des tarifs. Les coûts des essais complémentaires seront facturés directement par les organes d'essai.
- Les compléments d'homologation avec essai pratique sont facturés à raison de la moitié des frais, conformément à la nouvelle liste des tarifs.
- Les instructions techniques « Gestion de la qualité des composants soumis aux essais dans le domaine de la protection civile » du 15 mai 2014 restent valables à l'exception de l'annexe A (liste des tarifs) et seront mises à jour ultérieurement.

M. Daniel Jordi, de la Section Protection NBC du Laboratoire de Spiez est à votre disposition pour toute question (daniel.jordi@babs.admin.ch).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de la protection de la population



Benno Bühlmann
Directeur